

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 janvier 2012**

Délibération n° 2012-2687

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : Regualification du centre-bourg - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Brailard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palreja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), Vullien (pouvoir à M. Reppelin), MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Thivillier), Crédoz (pouvoir à M. Longueval), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Balme (pouvoir à M. Millet), Bolliet (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Schuk), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Darne JC.), M. Lambert (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Laval (pouvoir à M. Buffet), Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Jacquet), Roche (pouvoir à M. David G.), Sturla (pouvoir à Mme David M.), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Imbert).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Giordano, Turcas.

Séance publique du 9 janvier 2012**Délibération n° 2012-2687**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : **Requalification du centre-bourg - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 décembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n°2008-0455 du 15 décembre 2008 relative à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014, le Conseil de communauté a approuvé l'inscription de l'opération "Requalification du centre-bourg" de la commune de Fleurieu sur Saône.

Cette opération est issue d'une étude de centralité réalisée en 2007 et fixant le développement du centre de la commune pour une décennie. Le projet global de requalification du centre-bourg sera ainsi décliné sur plusieurs mandats électoraux.

Une première phase de ce projet consiste à réaménager la place de la Mairie et la place Guimet, ainsi que le parvis de l'espace Fleurieu. La Délégation générale au développement urbain a ainsi élaboré un programme opérationnel portant sur ce périmètre. Toutefois, les incertitudes pesant sur le devenir des abords de la place Guimet (mutation à venir d'une propriété adjacente, construction envisagée en fond de place sur un foncier communal) ont incité la Communauté urbaine et la Commune à travailler sur un phasage des interventions, en excluant dans un premier temps le réaménagement de la place Guimet.

La place de la Mairie se situe au carrefour de la Grande Rue et de la rue du Stade, axes structurants de Fleurieu sur Saône. Outre la mairie, de nombreux équipements publics se situent dans son environnement immédiat (Espace culturel Fleurieu, stade, école), sans que ceux-ci n'y soient reliés de manière lisible et efficace.

Le programme, approuvé en septembre 2010 par la mairie, prévoit le réaménagement de la place de la mairie, y compris la Grande rue au droit de cette dernière, ainsi que l'aménagement du parvis de l'espace Fleurieu, en continuité et cohérence avec la place de la mairie.

Les principaux objectifs retenus pour ce réaménagement sont les suivants :

- améliorer la convivialité de l'espace public pour un meilleur accueil des usages quotidiens et festifs,
- conforter le marché hebdomadaire en marquant son positionnement au sein de l'espace central,
- créer les conditions d'unification des places Guimet et de la mairie par une unité de traitement et une rationalisation des usages,
- conserver une ambiance végétale, de type place-parc ou place-square,
- redonner une place aux piétons dans l'espace public et sécuriser leurs déplacements en intégrant la Grande rue à la place et en améliorant la liaison mairie-Espace Fleurieu,
- libérer la place du stationnement et privilégier le stationnement latéral.

La demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme correspond au financement des études techniques préalables et de conception, ainsi que des régularisations foncières à prévoir dans le cadre du projet, pour un coût total estimé à 50 000 € TTC.

Le coût d'objectif global de l'opération est estimé à environ 600 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les orientations d'aménagement et le lancement de l'opération de requalification du centre-bourg à Fleurieu sur Saône.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P 09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur l'opération n° 2655 pour un montant total de 50 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'exercice 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 janvier 2012.